



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Stanstead-Est et ce, en vertu des articles 148.0.1 et 433.1 du *Code Municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est devait tenir une séance ordinaire le lundi 5 octobre 2026 ;

QUE la séance est déplacée au mercredi 7 octobre 2026 puisque les élections provinciales se tiendront le lundi 5 octobre 2026.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 21^e jour du mois de septembre 2026.

ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU
Directeur général et greffier-trésorier